

Réunion du 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 85

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (Suppléant de Gilles MARDELLE) Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Loïc COUNTRY (pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Christian LOMBART, Lindsey DEARY (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Jean-Pierre FAYET (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jérôme TOULOUSE, Marc PEREZ, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

## **RAPPORT N° 8 : CREMATORIUM LACQ-ORTHEZ : ADOPTION DES TARIFS 2024**

**Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ**

En contrepartie de la prise en charge des charges de l'exploitation, le Délégué perçoit, auprès du public, les recettes calculées sur la base des tarifs fixés dans le contrat.

Les recettes issues de l'exploitation de l'équipement sont constituées notamment des produits liés à la crémation et à la location des salles.

Les tarifs sont révisés au 1<sup>er</sup> février de chaque année, en application de la formule de révision suivante :

$$P = P0 * (0.15 + 0.30 \text{ En}/E0 + 0.19 \text{ Sn}/S0 + 0.41 \text{ FSDn}/\text{FSD0})$$

### **Signification des sigles :**

**P** est le prix révisé

**P0** est le prix à la date de prise d'effet du contrat

**E** est l'indice Energie » (identifiant Insee n°1570147)

**En** est la dernière valeur publiée de cet indice au 1<sup>er</sup> février de chaque année

**E0** est la dernière valeur publiée de cet indice à la date du 1<sup>er</sup> février

**S** est l'indice du taux de salaire des ouvriers par activité, secteurs non agricoles (Identifiant Insee n°1567407)

**Sn** est la dernière valeur publiée de cet indice au 1<sup>er</sup> février de chaque année

**S0** est la dernière valeur publiée de cet indice à la date du 1<sup>er</sup> février

**FSD** est l'indice Frais et services divers<sup>1</sup> », publié par Le Moniteur.

**FSDn** est la dernière valeur publiée de cet indice au 1<sup>er</sup> février de chaque année

**FSD0** est la dernière valeur publiée de cet indice à la date du 1<sup>er</sup> février

Les coefficients de pondération ont été déterminés en fonction de la structure des charges résultant des comptes d'exploitation prévisionnels consolidés sur la durée du contrat.

Les tarifs de l'énergie ont fortement augmenté au cours des derniers mois, le Délégué ne souhaite pas appliquer la formule de révision qui entraînerait une hausse importante pour les usagers et rendrait le crématorium non compétitif par rapport aux prix pratiqués par ailleurs.

Le Délégué propose donc à la communauté de communes de Lacq-Orthez de fixer les tarifs tels qu'indiqués en annexe pour l'année 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de fixer** les tarifs 2024 qui seront appliqués par le crématorium Lacq-Orthez à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, tarifs annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



**Patrice LAURENT**